

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 13 JUIN 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **CROIX Mylène, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BREVOT Gérard pouvoir donné à LOYER Gilles, COLLOT Françoise pouvoir donné à HENRI Pascal, GAURIER Jacques pouvoir donné à BERTOUT Emilie.**

**Monsieur BOUILLET Francis** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES CHATMINETS**  
**N° de délibération : 32\_2025**

Le Conseil municipal a été informé de la création récente de l'association « Les Chatminets de Mesnil-Saint-Père », ayant pour objet la protection et la prise en charge des chats errants sur le territoire communal.

Cette association, implantée sur la commune, prévoit d'agir en lien avec les habitants et les bénévoles, notamment pour :

- organiser la stérilisation et l'identification des chats errants,
- assurer leur nourrissage et leur suivi sanitaire,
- favoriser leur adoption ou leur maintien sécurisé sur le territoire.

Le Conseil municipal, attaché au bien-être animal et à la gestion responsable des populations félines, souhaite encourager cette initiative locale en attribuant une subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention communale de 200€ à l'association « Les Chatminets de Mesnil-Saint-Père » au titre de l'année 2025,

- de prévoir cette dépense sur le budget communal, article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 16 juin 2025  
Pascal HENRI,  
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal HENRI', written in a cursive style.

Pascal HENRI  
2025.06.19 14:33:58 +0200  
Ref:8949872-13464012-1-D  
Signature numérique  
le Maire